Annexe 13   
Sécurité lors du nettoyage   
des laboratoires par le service   
de nettoyage

**Ce document a été rédigé d’après une directive pour le nettoyage des laboratoires de l’Institut de chimie organique et de chimie-physique de l’Université libre de Berlin et doit être adapté aux spécificités de l’entreprise.**

1. Contexte

Certains microorganismes sont pathogènes et de nombreux produits chimiques sont nocifs. Les produits chimiques peuvent, par exemple, être toxiques, cancérogènes ou très caustiques. De nombreux produits chimiques sont facilement absorbés par la peau ou développent des vapeurs qui peuvent entraîner des atteintes à la santé lorsqu’elles sont respirées ; d’autres sont très facilement inflammables.

1. Reconnaître les dangers

2.1 Symboles de sécurité

Il existe plusieurs types de symboles de sécurité. Une distinction est opérée entre les catégories suivantes :

* Symboles d’interdiction
* Symboles d’avertissement
* Symboles d’obligation
* Symboles de sauvetage
* Symboles d’information
* Symboles pour la lutte contre les incendies

En outre, il existe une signalisation des produits chimiques dangereux. La publication « Signalisation de sécurité » [[1]](#footnote-1) de la SUVA présente les symboles de sécurité et la signalisation des produits chimiques dangereux.

2.2 Dangers liés aux appareils

Les câbles et les tuyaux peuvent être d’une importance capitale pour bon fonctionnement des appareils. Si un câble ou un tuyau ne fonctionne pas correctement, l’appareil pourra être endommagé et il est même possible que des produits chimiques susceptibles de provoquer des réactions dangereuses soient libérés.

2.3 Dangers liés aux appareils en verre

Lorsque les appareils en verre se cassent, les éclats aux arêtes coupantes qui se forment peuvent parfois rester longtemps sans être remarqués, surtout à des endroits difficilement accessibles (p. ex. sous les paillasses).

1. Mesures de protection et règles de comportement lors du nettoyage des laboratoires

Pour votre propre sécurité, conformez-vous de manière stricte aux consignes suivantes.

1. Ne touchez jamais des récipients, même lorsqu’ils sont vides. La même chose s’applique aux boîtes ou aux flacons de culture contenant des microorganismes. **Ne traitez les surfaces à nettoyer que si elles sont entièrement dégagées.** Informez vos supérieurs hiérarchiques au cas où, dans un laboratoire, les surfaces à nettoyer sont souvent difficilement accessibles.
2. **Les surfaces de travail des paillasses sont désinfectées et nettoyées par les personnes qui les utilisent.**
3. **Évitez par principe tout contact direct avec le liquide utilisé pour le nettoyage.**
4. Si vous constatez que des liquides (produits chimiques ou cultures de microorganismes) ont été renversés sur les surfaces à nettoyer, vous ne devez rien nettoyer à moins que le personnel de laboratoire compétent présent dans les locaux vous ait confirmé expressément que cela ne présente aucun risque pour vous.
5. Ne restez pas dans des locaux dans lesquels vous sentez une **odeur pénétrante de produits chimiques**, à moins que le personnel de laboratoire compétent présent lors du nettoyage vous ait assuré qu’il n’y a aucun danger. En cas de doute, adressez-vous à vos supérieurs hiérarchiques ou au personnel présent dans le laboratoire.
6. Ne touchez aucun **appareil, y compris les câbles et les tuyaux**. Ne travaillez à proximité de conduites qu’en présence de personnel de laboratoire compétent et d’entente avec lui.
7. **Ne videz pas les récipients de collecte de déchets contenant des débris de verre ou des produits chimiques.** Faites attention en manipulant des **ordures contenant des débris de verre.** Gardez à l’esprit que des débris de verre ramassés et mis dans des sacs à ordures sans précautions particulières peuvent ensuite percer le sac.
8. Ne videz pas les récipients de collecte de déchets qui contiennent des déchets microbio­logiques. Contactez vos supérieurs hiérarchiques ou les responsables de la sécurité bio­logique.
9. **Les produits de nettoyage que vous utilisez contiennent aussi des produits chimiques.** N’utilisez ces produits que conformément au mode d’emploi. Demandez à votre supérieur hiérarchique de vous instruire plus particulièrement sur les risques possibles lors de l’utilisation de ces produits (voir la fiche de données de sécurité).
10. En cas de **grossesse**, vous ne devriez pas être exposée à des microorganismes infectieux, ni à certains produits chimiques qui pourraient être très dangereux, surtout au cours des premières semaines de la grossesse. Cela signifie que vous n’avez plus le droit de tra­vailler dans les locaux dans lesquels pourraient se trouver des produits dangereux. Aussi, annoncez à votre supérieur hiérarchique sans tarder que vous êtes enceinte afin qu’il puisse déterminer les travaux que vous pouvez continuer à effectuer (les directives de l’ordonnance sur la protection de la maternité doivent être respectées).
11. Dans les laboratoires, il est interdit **de manger, de boire, de fumer, de priser et de se maquiller.**
12. Lavez-vous les mains à l’eau et au savon après le travail. Soignez vos mains en appli­quant une crème grasse pour éviter le dessèchement de la peau. Ceci vaut également à chaque interruption du travail, par exemple lors de la pause café. Observez les recom­mandations en matière de protection, de nettoyage et de soins de la peau.
13. Tenez également compte du document *Mesures visant à prévenir les maladies infec­tieuses transmises par voie sanguine.*
14. Premiers soins

4.1 Premiers soins en cas de contact avec des microorganismes

1. Enlever immédiatement les vêtements mouillés (y compris les sous-vêtements) ; ils ne pourront être utilisés qu’après avoir été désinfectés et nettoyés.
2. Rincer les plaies ouvertes, laisser saigner si possible et désinfecter immédiatement avec une solution d’iode PVP (p.ex. un antiseptique buccal de type isobétadine). Les maintenir ensuite à l’état humide pendant plus de 10 minutes en répétant l’application.
3. En cas de projections dans les yeux, rincer abondamment à l’aide de la douche oculaire, puis rincer avec une solution aqueuse à 5 % d’iode PVP.
4. Si du matériel contenant des agents pathogènes parvient dans la bouche, cracher immédiatement.
5. Les blessures doivent être immédiatement signalées aux supérieurs hiérarchiques compétents ainsi qu’aux responsables de la sécurité biologique à l’aide du formulaire de déclaration des incidents de laboratoire.
6. En cas de contact important, p. ex. ingestion, inhalation ou incorporation par le biais de blessures, consulter immédiatement un médecin.

4.2 Premiers soins en cas de contact avec des produits chimiques

1. En cas de contact de produits chimiques ou de solutions inconnues avec la peau, rincer immédiatement les parties touchées abondamment et soigneusement sous l’eau cou­rante (au moins 10 minutes). S’il n’y a pas de blessure, utiliser de l’eau et du savon. Les vêtements mouillés doivent être retirés immédiatement. Gardez, dans votre armoire, un jeu complet de vêtements de rechange pour pouvoir changer de vêtements en cas de besoin. En cas de contact des produits chimiques avec les yeux, utiliser la douche ocu­laire qui se trouve dans chaque laboratoire. Contacter un médecin d’entente avec votre supérieur hiérarchique.
2. Si vous constatez une rougeur soudaine sur votre peau ou que vous sentez des déman­geaisons ou une brûlure, arrêtez immédiatement de travailler et lavez soigneusement les zones de la peau touchées avec de l’eau et du savon comme décrit plus haut, mais sans frotter.
3. Après avoir abondamment rincé et lavé la peau, adressez-vous à vos supérieurs hiérar­chiques, aux responsables de la sécurité biologique ou, dans le pire des cas, à n’importe quelle personne présente dans le bâtiment. Vous trouverez des informations complé­men­taires ainsi que les numéros d’appel d’urgence près de chaque téléphone. Ne mettez pas de crème ou d’autre produit sur la peau (lorsque ces produits pénètrent dans la peau, les produits chimiques présents peuvent aussi être absorbés par la peau).
4. Laissez saigner quelques instants les blessures par coupure. Informez une personne susceptible de vous aider. Faire ensuite un pansement. Vous trouverez du matériel de premiers soins dans tous les locaux dont la porte est munie d’un panneau comportant une croix blanche sur fond vert.
5. Formation de base et formation continue

Il est prescrit que vous devez être instruit oralement à l’aide de la présente directive avant que vous ne commenciez votre service de nettoyage dans des laboratoires où vous pourriez être exposé à des risques liés à des produits chimiques ou à des microorganismes

|  |  |
| --- | --- |
| Redige/Approuve par |  |
| Date |  |

1. Signalisation de sécurité, SUVA, 1re édition : janvier 1985, édition revue et corrigée : févier 2015. Commande : www.suva.ch/waswo, tél. 041 419 58 51, numéro de commande : 44007.f – Téléchargement au format PDF : https://www.suva.ch/fr-CH/materiel/documentation/signalisation-de-securite [↑](#footnote-ref-1)